

# BRIDGE



Comité Provincial Liégeois de Bridge

(/)



## Règlement du Championnat provincial

Le règlement des championnats de Belgique par carrés, édité en 2004 et revu par le Comité d'organisation systèmes, est en vigueur et est applicable à notre championnat, moyennant certaines modifications ( voir en annexe).

Ce nouveau règlement peut être consulté sur internet.

Le cercle visité doit disposer d'un exemplaire du code international 2007 ( art. 20) et du REGLEMENT de la Fédération Belge de Bridge.

### 1. Horaire :

- Les rencontres débutent à 14 heures.

### 2. Résultats (art.45-49):

- Le capitaine de l'équipe visitée doit communiquer le résultat du match le soir de la rencontre avant 20.0 de téléphone 0477/58.28.13 (sms de préférence) ou sur le site du Comité Provincial : <http://bridgecomitel>

- Les feuilles de résultats signées par les 2 capitaines doivent être soit :

- chargés sur le site : <http://bridgecomiteliege.be> (<http://bridgecomiteliege.be> )
- envoyées par mail : [tilkinm@hotmail.com](mailto:tilkinm@hotmail.com) (<mailto:mtilkin@hotmail.com>)
- postées à Marie-Laure Aendekerck Rue Soubret, 9 - 4671 SAIVE

au plus tard le lundi qui suit la rencontre (pénalités art. 60) La date, le nom et le numéro de licence de tous les joueurs, ayant pris part au match, doivent y figurer .

### 3. Conventions :

- Il est obligatoire pour chaque paire participant à une rencontre de se présenter à la table avec une fiche système lisible et complète.

### 4. Le déplacement d'une rencontre (art. 23) :

à éviter autant que possible, est toutefois autorisé à condition, de préférence, d'avancer le match.

- Les 2 capitaines préviennent le responsable.

- Le capitaine de l'équipe visitée doit prendre les dispositions pour communiquer les résultats à la permar téléphonique le samedi où le match était programmé.

- Pour la dernière rencontre de championnat, aucun décalage n'est autorisé. (voir art. 27 pour le remplacement des joueurs).

**5. Remplacement d'un joueur (art. 27) :**

- Un joueur inscrit dans une équipe du championnat provincial, ne peut jamais être aligné dans une autre de la même division du championnat provincial, mais il peut jouer dans une équipe de division supérieure.
- Une équipe peut aligner, en remplacement d'un joueur, tout autre membre (affilié) de son cercle.

Un joueur ne peut être aligné :

- dans 2 équipes différentes de la même division ;
  - qu'au maximum dans 2 équipes différentes de son cercle ;
  - dans une équipe du championnat provincial, s'il a disputé 2 journées de compétition dans une équipe de division supérieure de ce championnat provincial
- Un joueur, qui participe à une rencontre avancée, ne peut plus participer, dans une autre équipe, à une rencontre ayant lieu à cette date initialement prévue.

**6. Forfait (art. 50) :**

- Les dispositions relatives aux sanctions en cas de forfait, prévues au règlement de la L.B.F. sont applicables à notre championnat.

**7. Arbitrage :**

- En cas de contestation ou de réserves à propos d'une donne, un formulaire explicatif " Arbitrage " (\*), signé par les deux capitaines, doit être annexé à la feuille de résultats.

Le litige sera tranché par le Comité d'appel présidé par Eric Damseaux.

Le montant de la caution devant accompagner les appels est fixé à 25 € qui doivent parvenir au compte bancaire du Comité Provincial au plus tard 8 jours ouvrables après la date de la lettre de réclamation (art. 63-64).

Si l'appel n'est pas considéré comme " frivole ", la caution est remboursée dans les 8 jours qui suivent la date de la décision du comité d'appel.

N.B. - Il est de coutume que les consommations de bar (2 boissons normales par mi-temps) soient offertes aux équipes reçues.

(\* ) Les formulaires mentionnés doivent être téléchargés du site du Comité Provincial.

[f \(http://www.facebook.com/comiteprovincial\)](http://www.facebook.com/comiteprovincial)[G \(http://www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement\)](http://www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement)[/share.php?view=share](http://www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement)[/www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement](http://www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement)[/index.php/competitions/championnat-reglement](http://www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement)[/competitions/championnat-reglement](http://www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement)[/championnat-reglement](http://www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement)[reglement\) Règlement](http://www.cplb.be/index.php/competitions/championnat-reglement)[f \(/www.facebook.com/comiteprovincial\)](http://www.facebook.com/comiteprovincial)

## CONNEXION

	Identifiant
	Mot de passe

 Se souvenir de moi

> Identifiant oublié ? (</index.php/votre-profil?view=remind>)

> Mot de passe oublié ? (</index.php/votre-profil?view=reset>)

© 2019 Comité Provincial Liégeois de Bridge